

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-D'Auvergne

AVIS DE MISE À DISPOSITION du projet de modification simplifiée n°1 du PLAN LOCAL d'URBANISME

Le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Gervais-d'Auvergne, ayant pour objet le repérage d'un bâtiment pour changement de destination, sera mis à disposition du public.

Le dossier sera déposé à la mairie du 14 octobre 2019 au 15 novembre 2019 inclus afin que chacun puisse les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie.

Il pourra également les adresser :

- par courrier à : Mairie de St GERVAIS D'Auvergne, rue fontaine de la ville 63390 St GERVAIS D'Auvergne,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville.st.gervais.auvergne@wanadoo.fr avec pour objet « modification simplifiée du PLU de Saint Gervais d'Auvergne ».

Les courriers seront intégrés au registre par le secrétariat de la mairie.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès du siège de la mairie de St GERVAIS D'Auvergne dès la publication du présent arrêté.

Le dossier sera également disponible durant la période de mise à disposition sur le Site Internet de la Commune à l'adresse suivante : mairiesaintgervaisauvergne.fr

À l'issue de la période de mise à disposition du dossier, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU. Il pourra, au vu des observations, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.